

**PROVINCE
DE
LIEGE
Arrondissement de
Waremme**



**Administration
Communale
De
Braives**

**EXTRAIT DU REGISTRE
AUX DELIBERATIONS DU
COLLEGE COMMUNAL**

SEANCE DU 23 avril 2012.

Présents : MM Pol. GUILLAUME, Bourgmestre-Président ;
L. VINCENT, FH. DU FONTBARE, X. LISEIN,
Echevins ;
S. ROCOUR, Président du CPAS, Membre ;
T. LARUELLE, Secrétaire.

OBJET : Auteur de projet PCDR : Approbation de l'attribution

LE COLLEGE ,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, et ses modifications ultérieures, notamment les articles L1222-3 et L1222-4 relatifs aux compétences du Collège communal, et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle;

Vu la loi du 12 novembre 1997 relative à la publicité de l'administration;

Vu la loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services, et ses modifications ultérieures, notamment l'article 17, § 2, 1° a (montant du marché HTVA inférieur au seuil de 67.000,00 €);

Vu l'arrêté royal du 8 janvier 1996 relatif aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services et aux concessions de travaux publics, et ses modifications ultérieures, notamment l'article 120;

Vu l'arrêté royal du 26 septembre 1996 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics, et ses modifications ultérieures, notamment l'article 3, § 1;

Vu le cahier général des charges, annexe de l'arrêté royal du 26 septembre 1996 précité, et ses modifications ultérieures;

Considérant le cahier spécial des charges N° 2011021 relatif au marché "Auteur de projet PCDR" établi par le Agence de Développement Local;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 49.586,78 € hors TVA ou 60.000,00 €, 21% TVA comprise;

Vu la décision du Conseil communal du 21 décembre 2011 approuvant les conditions, le montant estimé et le mode de passation (procédure négociée sans publicité) de ce marché;

Vu la remarque de la tutelle, dont la réponse est arrivée en dehors du délai d'exercice de la tutelle, relative à la « proximité » qui ne peut pas être considéré comme sous-critère d'attribution ;

Attendu que cette remarque sera prise en considération lors de l'élaboration des prochains cahiers des charges de la Commune de Braives, mais que dans le cadre de ce marché, elle n'a pas d'influence sur la sélection des soumissionnaires car ces-derniers obtiennent un classement identique pour le critère de la disponibilité (dont la proximité était un sous-critère) ;

Vu la décision du Collège communal du 23 janvier 2012 relative au démarrage de la procédure d'attribution, par laquelle les firmes suivantes ont été choisies afin de prendre part à la procédure négociée:

- Mariage Alain, Rue de l'Arbre Ste Barbe, 393 à 4000 Rocourt
- Atelier d'architecture et d'urbanisme de Malèves, Rue Notre Dame, 23 à 1360 Malèves-Sainte-Marie-Wastines
- Agora, Rue de la Montagne aux anges, 26 à 1081 Bruxelles (Koekelberg)
- Bureau Aménagement SC, Avenue F. Roosevelt, 49 à 1050 Bruxelles (Ixelles)
- Aménagement sc - Clerbaux-Pinon, Chaussée de la Hulpe, 177/5 à 1170 Bruxelles (Watermael-Boitsfort)
- CRAU (ULg), Chemin des Chevreuils, 1 - B52 à 4000 Liège
- CREAT, Place du Levant, 1 - Bâtiment Vinci à 1348 Louvain-la-Neuve
- Faculté des Sciences Agronomiques, Passage des Déportés, 2 à 5030 Gembloux
- Fondation Rurale de Wallonie, Avenue Reine Astrid, 14 à 5000 Namur
- ICEDD, Bld Frère Orban, 4 à 5000 Namur
- IGEAT-ULB, Avenue F.D. Roosevelt, 50 à 1050 Bruxelles
- Impact sprl, Rue des Chasseurs ardennais, 32 à 6880 Bertrix
- JNC Agence Wallonne du Paysage, Rue du Géant, 2 - bte 5 à 1400 Nivelles
- Joie Thierry, Les Chanvrières, 5 Nolingaing à 6840 Neufchâteau
- Lacasse-Monfort, Thier del peux, 1 à 4990 Lierneux
- Maryvonne de Saint-Georges (EPU-re), Rue de la Houssières, 77 à 1435 Hévíllers
- Ortogone sprl, Rue des martyrs, 15 à 6987 Marcourt
- Poly'art, Chaussée de Binche, 30 à 7000 Mons
- Survey & Aménagement, Rue du Chenu, 2-4 à 7090 Ronquières
- Tr@me, Rue de Liège, 83 à 4357 Limont
- TRACES-TPI Belgium sa, Rue du Cayaux, 17 à 5620 Florennes
- Wirtschaftsförderungsgesellschaft (WFG), Hütte, 79 - Bte 20 à 4700 Eupen;

Considérant que les offres devaient parvenir à l'administration au plus tard le 29 février 2012 à 10.00 h;

Considérant que le délai de validité des offres est de 120 jours de calendrier et se termine le 28 juin 2012;

Considérant que 7 offres sont parvenues:

- Maryvonne de Saint-Georges (EPU-re), Rue de la Houssières, 77 à 1435 Hévíllers (37.525,00 € hors TVA ou 45.405,25 €, 21% TVA comprise)
- Ortogone sprl, Rue des martyrs, 15 à 6987 Marcourt (47.000,00 € hors TVA ou 56.870,00 €, 21% TVA comprise)
- Lacasse-Monfort, Thier del peux, 1 à 4990 Lierneux (62.750,00 € hors TVA ou 75.927,50 €, 21% TVA comprise)
- IGEAT-ULB, Avenue F.D. Roosevelt, 50 à 1050 Bruxelles (50.927,75 € hors TVA ou 61.622,58 €, 21% TVA comprise)
- Aménagement sc - Clerbaux-Pinon, Chaussée de la Hulpe, 177/5 à 1170 Bruxelles (Watermael-Boitsfort) (54.760,00 € hors TVA ou 66.259,60 €, 21% TVA comprise)
- Agora, Rue de la Montagne aux anges, 26 à 1081 Bruxelles (Koekelberg) (60.000,00 € hors TVA ou 72.600,00 €, 21% TVA comprise)
- Survey & Aménagement, Rue du Chenu, 2-4 à 7090 Ronquières (51.372,00 € hors TVA ou 62.160,12 €, 21% TVA comprise)

Considérant le rapport d'examen des offres du 19 avril 2012 rédigé par l'Agence de Développement Local, et figurant ci-dessous:

1. Sélection qualitative des soumissions

Documents et attestations exigés

Critères d'exclusion: situation juridique:

* L'offre de prix est obligatoirement accompagnée des éléments suivants :

- Une déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire :
 - o N'est pas en état de faillite ou de liquidation ;
 - o N'a pas fait l'aveu de sa faillite et n'a pas fait l'objet d'une procédure de liquidation, de concordat judiciaire ;
 - o Est en règle quant aux paiements des cotisations de sécurité sociale ;
 - o N'a pas fait l'objet d'une condamnation pour tout délit affectant sa moralité professionnelle ;
 - o Est en règle quant aux paiements de la TVA et de ses impôts ;
- Produire une attestation ONSS en vertu de l'article 90 § 3 de l'arrêté royal du 8 janvier 1996.
- * Une déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire :
 - n'a pas fait l'objet d'une condamnation pour participation à une organisation criminelle, corruption, fraude ou le blanchiment de capitaux
 - n'est pas en état de faillite ou de liquidation;
 - n'a pas fait l'aveu de sa faillite et n'a pas fait l'objet d'une procédure de liquidation, de réorganisation judiciaire;
 - n'a pas fait l'objet d'une condamnation pour tout délit affectant sa moralité professionnelle;
 - est en règle quant aux paiements des cotisations de sécurité sociale;
 - est en règle quant aux paiements de la TVA et de ses impôts;
 - en matière professionnelle, n'a pas commis de faute grave;
 - ne s'est pas rendu gravement coupable de fausses déclarations en fournissant ces renseignements.

Critères de sélection: capacité technique:

Le soumissionnaire fournira des documents appuyant les points suivants :

- Disposer d'un personnel qualifié et pluridisciplinaire ou de contrats de sous-traitance préalables à l'attribution du marché pour procéder à un bon diagnostic territorial (Identification des problématiques majeures et des ressources spécifiques du territoire communal) ;
- Etre capable de définir un programme stratégique de développement (défis, objectifs, projets) et de préparer son évaluation (identification d'indicateurs objectivement vérifiables d'impact, de résultat et de réalisation, ainsi que de la cible à atteindre) ;
- Démontrer une connaissance des procédures et des organismes devant intervenir dans le processus d'approbation du PCDR et de réalisation de celui-ci ;
- Une description des études réalisées par l'auteur de projet pour des études similaires au cours des cinq dernières années en indiquant le destinataire de la mission.

Résumé de l'examen des soumissionnaires

Nom	A temps	ONSS	TVA + impôts	Jur. ¹	Fin. ²	Techn. ³
Agora	Oui	OK	OK	OK	---	OK
Amenagement sc - Clerbaux-Pinon	Oui	OK	OK	OK	---	OK
IGEAT-ULB	Oui	OK	OK	OK	OK	OK
Lacasse-Monfort	Oui	OK	OK	OK	---	OK
Maryvonne de Saint-Georges (EPU-re)	Oui	OK	OK	OK	---	OK
Ortogone sprl	Oui	---	OK	---	---	Pas OK
Survey & Amenagement	Oui	OK	OK	OK	---	OK

¹ Situation juridique

² Capacité économique et financière

³ Capacité technique

Il a été choisi de demander une Déclaration sur l'honneur

Conclusion de la sélection qualitative

Les soumissionnaires suivants ont été exclus ou leurs soumissions contiennent des manquements essentiels, et ne sont donc pas sélectionnés:

Nom	Motivation
Ortogone sprl	Le soumissionnaire ne répond pas aux capacités techniques requises dans le cahier spécial des charges car le soumissionnaire n'a aucune référence dans l'élaboration de PCDR ou études similaires.

Tous les autres soumissionnaires (Agora, Amenagement sc - Clerbaux-Pinon, IGEAT-ULB, Lacasse-Monfort, Maryvonne de Saint-Georges (EPU-re), Survey & Amenagement.) satisfont à la sélection qualitative.

2. Examen administratif et technique des offres des candidats sélectionnés qualitativement

Résumé de l'examen administratif (exigences auxquelles les offres doivent satisfaire)

N°	Nom	Ratures	Délégué	Form. d'off.* Conforme	Form. d'off.* Signé	Inventaire Conforme	Inventaire Signé
1	Maryvonne de Saint-Georges (EPU-re)	OK	Pas OK	OK	OK	NA	NA
3	Lacasse-Monfort	OK	Pas OK	OK	OK	NA	NA
4	IGEAT-ULB	OK	Pas OK	OK	OK	NA	NA
5	Amenagement sc - Clerbaux-Pinon	OK	Pas OK	OK	OK	NA	NA
6	Agora	OK	OK	OK	OK	NA	NA
7	Survey & Amenagement	OK	OK	OK	OK	NA	NA

* Formulaire d'offre

Examen technique des offres

Aucune remarque.

Conclusion de l'examen administratif et technique des offres

Les offres suivantes sont considérées comme régulières (irrégularités éventuelles non-essentiels):

N°	Nom	Motivation
1	Maryvonne de Saint-Georges (EPU-re)	Cette entreprise n'a pas remis de prix global pour ce marché comme demandé. Pour les parties I,II,III et V, le prix proposé est de 37.525€ htva Pour la partie IV, les prix proposés sont de 820€ htva/fiche de base (lot 1 et lot 2), mais dans le cas où la fiche projet comprend une esquisse architecturale ou d'aménagement et son métré estimatif, elle demande 3720€ htva (820€+2900€) par fiche projet. Afin de pouvoir comparer cette offre avec les autres offres retenues, nous avons inclus dans le prix corrigé, la réalisation de 10 fiches-projet pour le lot 1 et 10 fiches projets pour le lot 2 ce qui nous paraît cohérent dans le cadre de la réalisation d'un deuxième Programme Communal de Développement Rural. Dans le cadre de notre comparaison des offres, nous avons estimé qu'au minimum, 3 fiches projet du lot 1 feraient l'objet d'une esquisse architecturale ou d'aménagement et d'un métré estimatif.
3	Lacasse-Monfort	
4	IGEAT-ULB	Cette entreprise n'a pas remis de prix global pour ce marché comme demandé. Pour les parties I,II,III et V, le prix proposé est de 50.927,75€ htva Pour la partie IV, les prix proposés sont de 2990,08€ htva/fiche pour le lot 1. Les fiches du lot 2 et 3 sont comprises dans leur prix initial tout en limitant le lot 2 à 20 fiches et le lot 3 à 50 fiches. Afin de pouvoir comparer cette offre avec les autres offres retenues, nous avons inclus dans le prix corrigé, la réalisation de 10 fiches-projet pour le lot 1 ce qui nous paraît cohérent dans le cadre de la réalisation d'un deuxième Programme Communal de Développement Rural. La signature du recteur n'est pas originale.
5	Amenagement sc - Clerbaux-Pinon	Pour la partie IV, Amenagement SC (Clerbaux-Pinon) a limité le nombre de fiches projet à 10 pour le lot 1, 10 pour le lot 2 et 15 pour le lot 3. Les prix proposés pour la réalisation de fiches complémentaires est de 450€htva pour le lot 1, 200€ htva pour le lot 2 et 100€ htva pour le lot 3. Le nombre de fiches projet proposé par lot nous paraît cohérent dans le cadre de la réalisation d'un deuxième Programme Communal de Développement Rural.
6	Agora	Cette entreprise n'a pas remis de prix global pour ce marché comme demandé. Pour les parties I,II,III et V, le prix proposé est de 60.000€ htva Pour la partie IV, les prix proposés sont de : pour le lot 1: 1680€htva/fiche, pour le lot 2: 690€htva/fiche et pour le lot 3: forfait de 2000€htva Afin de pouvoir comparer cette offre avec les autres offres retenues, nous avons inclus dans le prix corrigé, la

		réalisation de 10 fiches-projet pour le lot 1 et 10 fiches projets pour le lot 2 ce qui nous paraît cohérent dans le cadre de la réalisation d'un deuxième Programme Communal de Développement Rural.
7	Survey & Amenagement	Pour la partie IV, Survey & Amenagement a limité le nombre de fiches projet à 5 pour le lot 1 et à 10 pour le lot 2. Les prix proposés pour la réalisation de fiches complémentaires (d'après le détail de leur offre) est de 1518,41 htva/fiche lot 1 et 759,2 htva/fiche lot 2. Afin de pouvoir comparer cette offre avec les autres offres retenues, nous avons inclus dans le prix corrigé, la réalisation de 10 fiches-projet pour le lot 1 (5 fiches complémentaires dans ce cas-ci) et 10 fiches projets pour le lot 2 (déjà inclus dans le prix de base dans ce cas-ci) ce qui nous paraît cohérent dans le cadre de la réalisation d'un deuxième Programme Communal de Développement Rural.

3. Comparaison des offres
Historique des négociations

N°	Nom	Historique
1	Maryvonne de Saint-Georges (EPU-re)	Maryvonne de Saint-Georges (EPU-re) n'a pas inclus la réalisation des fiches projet dans le prix global. Dans son offre de base, elle demande 820€ htva/fiche de base (lot 1 et lot 2). Dans le cas où la fiche projet comprend une esquisse architecturale ou d'aménagement et son métré estimatif, elle demande 0,8% du montant estimé. Cependant, ce taux d'honoraires lié à un montant estimé qui n'est pas connu actuellement ne permet pas de comparer cette offre aux autres offres reçues. Ainsi, nous avons demandé à Maryvonne de Saint-Georges (EPU-re) de modifier ce taux d'honoraires et de remettre un prix forfaitaire. Ainsi, après négociations, elle demande toujours 820€ htva/fiche de base (lot 1 et lot 2), mais dans le cas où la fiche projet comprend une esquisse architecturale ou d'aménagement et son métré estimatif, elle demande 3720€ htva (820€+2900€) par fiche projet. Dans le cadre de notre comparaison des offres, nous avons estimé qu'au minimum, 3 fiches projet du lot 1 feraient l'objet d'une esquisse architecturale ou d'aménagement et d'un métré estimatif.
4	IGEAT-ULB	Nous avons demandé à l'IGEAT-ULB de clarifier leur offre concernant la réalisation des fiches-projet car celle-ci n'était pas claire. Après vérification, l'IGEAT-ULB a confirmé qu'il avait mal interprété une phrase du cahier spécial des charges et que dès lors, la réalisation des fiches-projet n'était pas comprise dans leur offre. Ainsi, l'IGEAT-ULB a proposé par e-mail une offre de prix complémentaire de 2990,08€ htva/fiche pour le lot 1. En outre, ils ont précisé que la réalisation des fiches du lot 2 et 3 était comprise dans leur prix initial tout en limitant le lot 2 à 20 fiches et le lot 3 à 50 fiches. Enfin, ils ont également précisé que le coût d'une réunion complémentaire était de 300€ tvac.
5	Amenagement sc - Clerbaux-Pinon	L'offre d'Amenagement sc - Clerbaux et Pinon inclut dans le prix de base la réalisation de 10 fiches lot 1, 10 fiches lot 2 et 15 fiches lot 3. Dans le cas où la Commune souhaiterait réaliser un plus grand nombre de fiches-projet, nous leur avons demandé de nous transmettre un complément de prix: pour le lot 1, ils demandent 450€ htva/fiche, pour le lot 2, 200€htva/fiche et pour le lot 3, 100€htva

Comparaison des offres suivant les critères d'attribution mentionnés dans le cahier des charges

N°	Nom	Motivation	Classement
Critère d'attribution N°. 1: Le coût de réalisation de l'étude.			
5	Amenagement sc - Clerbaux-Pinon	66259,6 €	1
7	Survey & Amenagement	71346,50€	2
1	Maryvonne de Saint-Georges (EPU-re)	75776,25€	3
3	Lacasse-Monfort	75927,5 €	4
4	IGEAT-ULB	97802,55€	5
6	Agora	103697€	6
Critère d'attribution N°. 2: Délai d'exécution, phase par phase, tel qu'au maximum fixé à l'article 15			
5	Amenagement sc - Clerbaux-Pinon	330 jours au lieu de 540 jours	1
4	IGEAT-ULB	360 jours au lieu de 540 jours	2
6	Agora	420 jours au lieu de 540 jours	3
7	Survey & Amenagement	420 jours au lieu de 540 jours	3
1	Maryvonne de Saint-Georges (EPU-re)	Conforme au csch	4
3	Lacasse-Monfort	Conforme au csch	4
Critère d'attribution N°. 3: Caractère pluridisciplinaire de l'équipe affectée à exécuter le marché			
5	Amenagement sc - Clerbaux-Pinon	urbaniste, architecte, paysagiste, environnementaliste, géographe., bio-ingénieur, ingénieur en envt et AT, sociologue, anthropologue, cartographe (10)	1
3	Lacasse-Monfort	Ingénieur génie rural, Ingénieur industriel, dessinateur, cartographe, architecte paysagiste, administration publique, géomètre, topographe, architecte (9)	2
1	Maryvonne de Saint-Georges (EPU-re)	Géographe, ingénieur civil, ingénieur agronome, architecte, botaniste, urbaniste, historien, sociologue (8)	3
7	Survey & Amenagement	bio ingénieur, géographe, cartographe, architecte, psychologue, ingénieur civil architecte, paysagiste (8)	3
4	IGEAT-ULB	information/communication, environnement, botaniste, urbaniste, géographe, historien, ingénieur agronome (7)	4
6	Agora	architecte, urbaniste, ingénieur/urbanisme, architecte paysagiste, géographe, géologue (6)	5
Critère d'attribution N°. 4: Disponibilité (proximité, heures d'accès, possibilités de contacts par gsm, continuités des activités)			
1	Maryvonne de Saint-Georges (EPU-re)	Ce critère est similaire pour l'ensemble des soumissionnaires	1
3	Lacasse-Monfort	Ce critère est similaire pour l'ensemble des soumissionnaires	1
4	IGEAT-ULB	Ce critère est similaire pour l'ensemble des soumissionnaires	1
5	Amenagement sc - Clerbaux-Pinon	Ce critère est similaire pour l'ensemble des soumissionnaires	1

6	Agora	Ce critère est similaire pour l'ensemble des soumissionnaires	1
7	Survey & Amenagement	Ce critère est similaire pour l'ensemble des soumissionnaires	1
Critère d'attribution N°. 5: Méthodologie relationnelle (réunions de coordination, gestion personnelle du dossier ou par le biais de délégation, mesures de sauvegarde des données du dossier)			
1	Maryvonne de Saint-Georges (EPU-re)	ok	1
3	Lacasse-Monfort	ok	1
4	IGEAT-ULB	ok	1
5	Amenagement sc - Clerbaux-Pinon	ok	1
6	Agora	ok	1
7	Survey & Amenagement	ok	1

Le Bureau Amenagement SC (Clerbaux-Pinon) rencontre les critères de la sélection qualitative et se place en première position pour les trois premiers critères d'attribution (pour les deux derniers critères d'attribution, la différence entre les offres est ténue; dès lors tous les soumissionnaires ont obtenu un classement identique). L'offre d'Amenagement SC comprend la réalisation d'un maximum de 10 fiches projet pour le lot 1, 10 fiches projet pour le lot 2 et 15 fiches projet pour le lot 3. Dans le cas de l'élaboration d'un deuxième Programme Communal de Développement Rural, le nombre de fiches projet proposé paraît tout à fait cohérent. Afin de comparer l'ensemble des offres reçues de la manière la plus objective possible, notamment pour les bureaux d'étude qui ont retiré la réalisation des fiches-projets du prix global du marché en spécifiant un prix forfaitaire par fiche (souvent suivant le lot concerné), nous avons comparé l'ensemble des offres sur la base de la conception de 10 fiches lot 1, 10 fiches lot 2 et 15 fiches lot 3. L'offre du Bureau Amenagement SC (Clerbaux-Pinon) est la plus avantageuse. Enfin, dans le cas où le quota prévu de fiches projet serait dépassé, le Bureau Amenagement SC (Clerbaux-Pinon) propose des prix très intéressants par fiche complémentaire, à savoir: 450€htva pour le lot 1, 200€ htva pour le lot 2 et 100€ htva pour le lot 3.

Considérant que l'Agence de Développement Local propose, tenant compte des éléments précités, d'attribuer ce marché au soumissionnaire ayant remis l'offre régulière économiquement la plus avantageuse (en tenant compte des critères d'attribution), soit Amenagement sc - Clerbaux-Pinon, Chaussée de la Hulpe, 177/5 à 1170 Bruxelles (Watermael-Boitsfort), pour le montant d'offre contrôlé de 54.760,00 € hors TVA ou 66.259,60 €, 21% TVA comprise;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2012, article 879/747-60 (n° de projet 20120026);

Considérant que, sous réserve d'approbation du budget, le crédit sera augmenté lors de la prochaine modification budgétaire;

DECIDE :

Article 1 : D'approuver la proposition d'attribution telle que précisée dans le rapport d'examen des offres du 19 avril 2012 pour le marché "Auteur de projet PCDR", rédigée par l'Agence de Développement Local.

Article 2 : De ne pas sélectionner qualitativement le soumissionnaire Ortogone sprl.

Article 3 : De sélectionner les soumissionnaires Agora, Amenagement sc - Clerbaux-Pinon, IGEAT-ULB, Lacasse-Monfort, Maryvonne de Saint-Georges (EPU-re) et Survey & Amenagement pour avoir joint toutes les pièces exigées par la sélection qualitative.

Article 4 : De considérer les offres de Maryvonne de Saint-Georges (EPU-re), Lacasse-Monfort, IGEAT-ULB, Amenagement sc - Clerbaux-Pinon, Agora et Survey & Amenagement comme complètes et régulières.

Article 5 : D'attribuer ce marché au soumissionnaire ayant remis l'offre régulière économiquement la plus avantageuse (en tenant compte des critères d'attribution), soit Amenagement sc - Clerbaux-Pinon, Chaussée de la Hulpe, 177/5 à 1170 Bruxelles (Watermael-Boitsfort), pour le montant d'offre contrôlé de 54.760,00 € hors TVA ou 66.259,60 €, 21% TVA comprise.

Article 6 : L'exécution du marché doit répondre aux conditions fixées par le cahier spécial des charges N° 2011021.

Article 7 : De transmettre la présente délibération à la tutelle. Cette délibération sera exécutoire le jour de sa transmission à l'autorité de tutelle.

Article 8 : D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2012, article 879/747-60 (n° de projet 20120026).

Article 9 : Ce crédit fera l'objet d'une prochaine modification budgétaire .

PAR LE COLLEGE :

Le Secrétaire
(s) T. LARUELLE

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire communal,


T. LARUELLE

Le Président
(s) P. GUILLAUME

Le Bourgmestre,


P. GUILLAUME

